

pas poursuivi, puis tout à coup, sur la plainte de M. Ribot on se décide à agir. Il semble donc que le parquet est, d'après les apparences, aux ordres du gouvernement.

**M. le Président.** — On ne peut porter une telle affirmation à une tribune française.

**M. de Lamartelle.** — Je dis que les apparences sont là, et la magistrature a donné quelque sujet de plainte à l'opinion publique quand elle a laissé acquiescer la prescription dans l'affaire du Panama parce qu'il y avait des intérêts politiques en cause.

**M. le Président.** — Vous dépassez votre droit.

**M. de Lamartelle.** — Je cite des faits et revenant à M. Dupas, je dis qu'on a invoqué l'article 248 parce qu'il permettait la détention préventive. On me dira que si on ne l'avait pas invoqué, on aurait accusé le gouvernement de l'avoir laissé échapper.

Je réponds que le seul moyen de prendre, M. Cavagnac, c'est de citer M. Dupas devant la cour d'assises pour diffamation, et ce procès aurait fait la lumière. M. le président du conseil a dit qu'il ne se sentait pas atteint par les accusations de Dupas; mais c'était le président du conseil qui en cette qualité aurait dû faire le procès. Au-dessus de l'affaire Dupas il y a une question politique.

Le 27 février 93, on interpellait le cabinet et on lui demandait de faire la lumière; vous avez répondu que vous appliquiez les lois existantes et qu'il n'y avait rien de plus à faire. Vous parlez des promoteurs de scandales et vous dites que la question était close. Alors se leva sur les bancs de la majorité républicaine un homme qui vous dit qu'une question politique était posée devant le pays et qu'il fallait la résoudre. Cet homme était l'honorable M. Cavagnac.

Il n'y a rien à changer aujourd'hui à ce que disait M. Cavagnac quand il réclamait un changement de système et signalait les abus de la publicité; je m'associe à ses paroles d'autant plus que j'ai été le premier dans le Parlement à dénoncer cette corruption de la presse.

On arrête des journalistes qui ont extorqué quelques centaines de mille francs à un jeune prodige, c'est fort bien; mais l'opinion publique ne comprend pas l'impunité accordée à ceux qui, par leurs articles, ont fait perdre plus de 1.300 millions à la petite épargne française.

M. Cavagnac signalait aussi les syndicats de garantie et leurs abus, ce n'était pas par la loi sur les incapacités parlementaires que vous remédieriez. Je pose donc deux questions très nettes à M. le président du conseil: je lui demande de jeter un peu de lumière sur l'imbrocchio Dupas, je lui demande quelle garantie il peut nous donner pour l'avenir au point de vue du changement des mœurs financières.

**Discours de M. Bourgeois**

M. Bourgeois dit qu'aux deux questions qu'il a formulées, M. de Lamartelle a répondu d'abord que la justice est saisie et qu'elle n'a pas encore terminé son œuvre.

Au moment où M. Ribot a écrit au président du conseil, celui-ci a rempli strictement son devoir en communiquant cette lettre à M. le garde des sceaux qui a immédiatement engagé les poursuites.

C'est pas seulement l'article 248 qui a visé le juge d'instruction il en a également visé d'autres et il convient d'attendre le résultat de cette instruction pour se prononcer.

Je demande au Sénat, sur le passé, de faire ce que doit faire une grande Assemblée comme elle, d'être le avec patience que le futur de la justice soit accompli.

Quant aux garanties que M. de Lamartelle demande au gouvernement de prendre à l'avenir, il me semble que les déclarations que nous avons faites et que les actes qui les ont suivies indiquent assez l'esprit dans lequel nous envisageons les questions de cette nature.

Nous avons déclaré que nous entendions séparer la politique des affaires, c'est là le but que nous poursuivons.

L'orateur conclut en demandant de nouveau au Sénat d'attendre que la justice ait terminé son œuvre pour se prononcer en connaissance de cause.

**M. de Lamartelle** constate que M. le président du conseil ne lui a pas répondu.

**M. le Président.** — L'incident est clos.

L'ordre du jour appelle la seconde délibération sur le projet de loi concernant les responsabilités des accidents dont les ouvriers sont victimes dans leur travail.

## LE MOUVEMENT SOCIAL EN BELGIQUE

On se remue ferme, dans la Wallonie, en vue des élections provinciales qui doivent avoir lieu en mai prochain.

Aux alentours de Liège ont lieu de nombreuses conférences: notre ami Ed. Anselme a parlé, samedi à Seraing et dimanche à Vaux-sous-Chèvremont et à Troos, de l'action politique et du mouvement syndical.

Sous l'impression de ces conférences, les ouvriers wallons paraissent bien déterminés à reconstituer sur des bases solides les syndicats des mineurs, des métallurgistes et des armuriers de Liège, qui, autrefois très importants, périssaient depuis quelques années, à la suite de quelques grèves malheureuses.

Nous ne pouvons qu'approuver la résolution des travailleurs de Liège, en consolidant l'organisation actuelle, ils rendent encore plus fort le Parti ouvrier, qui est déjà maître d'une grande partie de cette région.

Depuis un mois, 1.000 ouvriers des filatures de Gand (mouliniers continus) sont en grève, pour avoir une légère augmentation de salaire.

Etant donné le grand nombre de grévistes, les secours pour chacune sont des plus minimes, ce qui ne les empêche pas d'être bien déterminés à lutter jusqu'à ce qu'ils aient obtenu satisfaction.

Les patrons, eux, n'ont qu'une préoccupation: empêcher qu'on recueille les souscriptions, et nous devons citer un des meilleurs moyens employés pour cela.

Samedi dernier, au lieu de payer les ouvriers à 4 heures, comme c'est l'usage dans les filatures de Gand, on ne les paya qu'à 6 heures, afin qu'ils n'aient plus le temps de s'entendre et de quitter pour venir en aide aux grévistes.

Ces grandes filatures gantoises ont été fondées il y a une soixantaine d'années; j'aimais les salaires n'y ont été augmentés: toutes gagnent des sommes énormes et il en est même qui ont distribué cette année plus de un million et demi de bénéfice à leurs actionnaires.

Et les malheureuses qui peinent 72 heures par semaine pour produire ces énormes profits sont forcées, parce qu'elles ne gagnent pas de quoi subvenir à leurs besoins, de faire grève pour obtenir quelques centimes de plus par jour!

C'est la première fois que les ouvriers et ouvrières des filatures de Gand se jettent ainsi dans la mêlée sociale; bien qu'ils fussent les plus déshérités de l'industrie gantoise, ils étaient jusqu'ici restés indifférents à toute action, réfractaires à tout groupement. Quelle que soit l'issue de la grève, elle ne peut que les convaincre de la nécessité de l'union ouvrière.

Dans une des dernières réunions du Conseil communal de Bruxelles, les conseillers socialistes ont demandé un minimum de 1 franc par jour pour tous les ouvriers, quels qu'ils soient, employés aux travaux de la ville.

L'adoption de cette proposition équivalait, pour certains de ces ouvriers, à une augmentation de cent pour cent.

On le voit, les conseillers communaux socialistes de Bruxelles suivent l'exemple de nos amis de Roubaix; et Vandervelde avait bien raison de dire, dans sa conférence de Lille, que si le Roubaix est la terre de la bourgeoisie belge, c'est aussi à une ville qui servira de guide aux élus socialistes des Hôtels-de-Ville de Belgique.

**G. DEVERNAV.**

## LES GRÈVES D'HALLUIN

HALLUIN, 24 janvier.

La grève des bobiniers de la maison Fauchille s'est heureusement terminée hier.

Dans une entrevue qui a eu lieu le matin entre M. Fauchille et ses ouvriers, celui-ci ont obtenu satisfaction et recevront désormais une augmentation de 25 centimes au kilogramme pour les fils de soie.

Le travail doit être repris ce matin. Une entrevue aura lieu aujourd'hui vers 2 heures chez M. Lemaitre.

Nous voulons encore espérer qu'il ne sera donné aucune suite à la légère infraction commise à la loi par des malheureux grévistes dont le délit est après tout bien excusable.

Des grévistes s'étaient rendus dans la journée de vendredi chez M. Hassebroeck, maire de Tourcoing, pour solliciter l'autorisation de quitter son ville.

Nous n'étonnerons personne en disant que les malheureux ouvriers essayèrent un refus. Les sentiments du maire de Tourcoing à l'égard de la classe ouvrière étant suffisamment connus.

Des qu'étaient circulés aujourd'hui à Roubaix et feront des collectes en ville et aux portes des fabriques. Souhaitons qu'ils puissent faire une recette fructueuse.

Les malheureux en ont besoin.

**G. DESCHERDER.**

## ETUDES SOCIALES

## LA DECENTRALISATION

46 Article

1) La Nation ou l'Etat

En France l'exécutif national représenté par les ministres, dispose de toutes les nominations des fonctionnaires et d'une infinité de faveurs et de moyens d'influence sur toute l'étendue du territoire de la République.

Il tient dans sa main l'immense armée de fonctionnaires de tout ordre et de tout degré par l'espoir de l'avancement et des décorations, par la crainte des déplacements et sauf pour la magistrature assise par la crainte de la révocation.

Il tient ainsi les préfets et les sous-préfets, les maires et les adjoints des communes, les fonctionnaires de l'ordre judiciaire et de la police, les officiers de l'armée, les fonctionnaires des finances, tous les membres de l'enseignement depuis l'instituteur jusqu'au professeur de faculté, et une foule d'autres fonctionnaires des travaux publics, de l'agriculture, etc.

Il tient de même: Toutes les communes par la mise en tutelle de leurs administrations, l'espoir d'une subvention, l'établissement d'une école spéciale, d'un atelier gouvernemental, d'un avolement des garnisons ou de toute autre faveur.

Tous les vaniteux par l'espoir d'une décoration.

Toute foule de citoyens par les remises d'impôts, les décrets accordés pour le paiement de leurs contributions, l'espoir de faveurs accordées à leur fils militaire, l'obtention des fournitures, les concessions coloniales, etc.

Examinons maintenant quelles sont les conséquences fatales et inévitables d'une semblable organisation, d'une centralisation aussi exagérée.

L'exécutif national et ses agents les préfets et les sous-préfets, qui devraient être désarmés et rester neutres dans les élections des membres des corps délibérants, y exercent le plus souvent une influence considérable, de sorte qu'un grand nombre de circonscriptions du sénateur, le député, le conseiller général, au lieu d'être les défenseurs indépendants des intérêts, des vœux et des libertés de ses électeurs est l'homme-lige, l'obligé du préfet et du ministre.

Toutes les places et toutes les faveurs étant à la disposition de l'exécutif central ou de ses agents départementaux, tous les électeurs qui possèdent quelque influence et même tous les autres en cas de besoin, sont naturellement entraînés à s'adresser à leur élu pour obtenir par son intermédiaire la faveur qu'ils désirent.

Sous la pression de ces sollicitations et dans la crainte de s'aliéner dans l'avenir par un refus le vote de leurs électeurs et de compromettre leur réélection, les élus, sénateurs, députés, conseillers généraux sont conduits à se faire solliciteurs auprès de l'exécutif national, à devenir ses obligés, à perdre leur indépendance devant lui, à mitiger et même à annuler la fonction de direction et de contrôle, à approuver, quelle qu'elle soit, même immorale, même fustigée, la politique des ministres, à renier leur programme, à abandonner et trahir les intérêts et les libertés de leurs électeurs, de leur circonscription et de leur nation, à fausser complètement le gouvernement représentatif républicain en renversant les rôles, en subordonnant les corps délibérants à l'exécutif, le cerveau au bras au lieu du bras au cerveau.

Enfin du fait anormal de cette subordination de corps délibérants à l'exécutif national, il résulte que conformément à son organisation monarchique, notre République lors d'un changement de ministère se trouve exposée dans son programme au gouvernement aux mêmes volte-face qu'un monarche a solue en cas de décès et de remplacement du souverain, tandis que une organisation normale la politique du gouvernement de notre République ne devait être modifiée que par un renouvellement des grands corps délibérants qui doivent seuls et toujours en être les directeurs en corrélation avec les volontés de la nation.

**CH. BAGGIO.**

(Sera continué.)

## DERNIÈRE HEURE

(Par Service Spécial)

### L'ARBITRAGE OBLIGATOIRE

Paris, 24 janvier.

M. Mesureur, ministre du Commerce, vient d'établir un projet de loi sur l'arbitrage.

Ce projet reprend la loi du 27 novembre 1892 sur le même objet, la modifie sur quelques points et y ajoute une partie absolument nouvelle.

L'innovation consiste à rendre obligatoire le préliminaire de conciliation. Ceux qui refuseraient de se prêter à cette première tentative seraient passibles d'une amende de 1 à 5 fr. qui serait prononcée par le juge de paix.

### L'AFFAIRE MAX LEBAUDY

Paris, 24 janvier.

M. Meyer a fait lever, aujourd'hui le secret qui pesait sur tous les inculpés impliqués dans l'affaire Max Lebaudy.

Ceux-ci peuvent donc maintenant communiquer avec leurs défenseurs ou avec les membres de leurs familles ou leurs amis.

Contrairement au bruit recueilli par certains journaux il n'est, quant à présent question pour aucun des prévenus, soit de non-lieu, soit de mise en liberté provisoire.

Le juge va faire transférer à la Santé quelques-uns des inculpés dont l'état de santé nécessite certains soins.

### UN MEETING

Paris, 24 janvier.

Un grand meeting de protestation contre le projet sur les sociétés coopératives de consommation, qui est déposé au Sénat a eu lieu cet après-midi au Cirque d'été.

Après une discussion des plus animées à laquelle ont pris part M. Grand, conseiller municipal et M. Orange, directeur du journal *Vigne*, ces derniers ont échangé des cartes.

Au milieu d'un tumulte indescriptible, l'assemblée a décidé d'envoyer une délégation au Sénat.

La soirée a été une violente boucoulade s'est produite et M. Grand, vivement pris à part a dû s'échapper dans une voiture.

### L'EMPRUNT TONKINOIS

Paris, 24 janvier.

La commission du budget, après l'audition de M. Rousseau, a repoussé la proposition Hubbard, tendant à autoriser un emprunt jusqu'à concurrence de 43 millions et à ajourner la partie de l'emprunt affectée à la constitution et aux travaux publics au Tonkin. La commission a adopté ensuite un projet autorisant un emprunt de 30 millions.

Les ministres des finances et des colonies, répondant au désir exprimé par la Chambre de voir faire lumière complète sur les actes qui ont agité plus ou moins directement les finances en Indo-Chine et déterminer les responsabilités encourues ont soumis à la signature du Président de la République un décret instituant, sous la présidence de M. Peytral, sénateur, une commission chargée d'examiner les quatre contrats et les engagements pris par le protectorat au Tonkin.

### UN CONDAMNÉ BLESSÉ

Paris, 24 janvier.

La cour d'assises a condamné à cinq ans de travaux forcés un nommé Gastillon. En entendant sa condamnation, Gastillon s'est ouvert la gorge avec un petit couteau. La blessure est assez grave.

### UNE EXPLOSION A BORD

St-Nazaire, 24 janvier.

Une explosion d'une chaudière s'est produite à bord de la *France*, paquebot de la compagnie transatlantique pendant les essais d'une machine; un contrôleur de marine a été tué, dix personnes blessées dont un mécanicien.

### Les Votes de nos représentants

Voici comment se sont répartis les votes des députés du Nord et du Pas-de-Calais dans les scrutins sur:

1. L'ajournement du projet de la loi tendant à autoriser le protectorat de l'Annam et du Tonkin à contracter un emprunt de 80 millions. (La Chambre a repoussé par 250 voix contre 160.)

Ont voté pour: Les citoyens Guesde, Basly, Defontaine, Lamendin, MM. Adam, Dausette, Dussaussoy, Le Gavrian, Loyer, de Montalembert, Pichon, Taillandier.

Ont voté contre: MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cogot, Dron, Dubois, Evrard-Eliez, Fancin, Graux, Guillemain, Jung, Jonnard, Lèpez, Michaux, Ribot, Rose, Sever, Siroit-Mallez et Weil-Mallez.

M. Lemiro s'est abstenu.

2. La priorité en faveur du projet de résolution de M. de Montfort, ainsi conçu: « La Chambre, blâmant énergiquement

les procédés administratifs et financiers employés en Indo-Chine pendant les dernières années.

» Invite le gouvernement à faire procéder à une enquête rigoureuse afin de déterminer les responsabilités de tous les sanctions disciplinaires pouvant atteindre les fonctionnaires coupables de complaisances ou d'aveuglement.

» Et décide de surseoir provisoirement à la discussion du projet d'emprunt qui lui est soumis.

(La Chambre a repoussé par 376 voix contre 137.)

Ont voté pour: le citoyen Guesde, MM. Adam, Dausette, Dussaussoy, Le Gavrian, Lemire, Loyer, de Montalembert, Pichon Taillandier.

Ont voté contre: Les citoyens Basly et Lamendin, MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cogot, Dron, Evrard, Eliez, Fancin, Graux, Guillemain, Hayez, Jung, Jonnard, Lèpez, Michaux, Ribot, Rose, Weil-Mallez.

Le citoyen Defontaine et M. Siroit-Mallez se sont abstenus.

Le passage à la discussion des articles du projet de loi tendant à autoriser l'emprunt du Tonkin.

(La Chambre a adopté par 345 voix contre 135.)

Ont voté pour: MM. Boudenoot, Carpentier-Risbourg, Cogot, Dron, Dubois, Evrard-Eliez, Fancin, Graux, Guillemain, Jung, Jonnard, Lèpez, Michaux, Ribot, Rose, Sever, Siroit-Mallez, Weil-Mallez.

Ont voté contre: Les citoyens Guesde, Defontaine, Basly, Lamendin, MM. Adam, Dausette, Dussaussoy, Le Gavrian, Loyer, de Montalembert, Pichon, Taillandier.

M. Cochon, en congé, n'a pris part à aucun de ces votes.

## DERNIÈRES NOUVELLES RÉGIONALES

(De nos correspondants particuliers)

### DRAME DE LA JALOUSIE

ARRAS, 24 janvier.

Voici les détails exacts du drame que nous avons annoncé hier et qui s'est déroulé un peu après midi, sur la route qui de Blangy, conduit à l'ancien bois Saint-Michel, à Arras, et ce, dans les circonstances suivantes:

Un ouvrier chaudière, le sieur Guislain Savary, 40 ans, employé aux ateliers Mériaux, vivait maritalement avec une femme Carpentier, dont le mari est ouvrier aux huileries Bienfait, également à Blangy.

Il y a quelque temps, à la suite d'une scène violente que lui avait faite son amie, la femme Carpentier était retournée à son domicile conjugal et, depuis ce temps, Savary avait voué une haine violente à Carpentier. A plusieurs reprises, il l'avait provoqué, lui avait promis un mauvais coup, et depuis lors Carpentier, ainsi prévenu, ne sortait plus sans avoir sur lui comme arme une sige de fer assortie, un semblant de coup-poing américain.

Jedi, vers midi et demi, Savary attendait Carpentier, qui sortait de son travail, à l'entrée du bois St-Michel. Il le bouscula et lui porta un coup de poing, l'autre riposta de son arme improvisée, et Savary tomba dans une mare de sang.

Carpentier voulut se constituer prisonnier à la gendarmerie d'Arras.

L'état de Savary est très grave; il a fracturé de la boîte crânienne et l'on craint que la blessure ne soit mortelle.

### UN HOMME ECRASÉ

DUNKERQUE, 24 janvier.

Un déplorable accident s'est produit hier soir, à quelque distance de Capelle-brouck.

MM. Delorain et Bascop revenaient en voiture de Morckheghem, lorsque ce dernier en descendant pour obéir à une impérieuse loi de l'humanité nature, pendant que le cheval marchait au pas, conduit par M. Delorain.

Ce dernier, à un moment donné, se pencha lors du véhicule, mais malheureusement, pendant l'équilibre, il tomba sur le sol et sous ses roues lui passa sur la tête.

Transporté dans une maison voisine par son compagnon Bascop et quelques personnes accourues à ses côtés, le blessé y reçut les soins d'un médecin mais en toute hâte.

Son état est désespéré.

### LES DEUX JEUNES ASSASSINS

DUNKERQUE, 24 janvier.

On annonce que M. Alfred Dumont, maire de Dunkerque, défendra Provost, l'un des jeunes assassins de Malo-les-Bains; son complice Boeche aura comme défenseur M. Blanckaert.

## CHRONIQUE LOCALE ROUBAIX

### AUTOUR D'UNE RÉUNION

Jedi soir, la Ligue républicaine démocratique s'est réunie pour offrir un punch à l'un de ses membres les plus actifs, M. Clément Durand, qui a été récemment promu officier d'académie et, aussi, pour former un comité en vue des élections municipales prochaines.

M. Gerome, le président, y est allé de son habituel discours en y ajoutant toutefois que l'union des républicains ralliera aux élections municipales la majorité.

Comme aux élections du 28 juillet dernier il y avait eu des membres du Parti Ouvrier qui étaient candidats républicains, nous voudrions savoir si c'est à ce Parti que M. Gerome attribue déjà la victoire. En ce cas, nous serions complètement d'accord avec lui.

MM. Clément Durand et Georges Robert ont dit ensuite de belles paroles. Puis, sentant qu'ils ne pouvaient pas se contenter de ces belles paroles, ils ont tenu à prouver par des actes qu'ils sont réellement de sincères démocrates.

Une chose que nous ne comprenons pas et sur laquelle l'*Avenir*, qui rend compte de cette soirée, ne souffle mot, c'est la présence à la réunion de la Ligue républicaine démocratique de MM. Brix Descluse, Dreyfus, Monvoisin, Briet et de l'*Humanité* au retour, le juge de paix M. Chateley.

Ces messieurs ne sont, paraît-il, allés à cette réunion que pour voir ce qui s'y passait. L'entrée à cinq heures, les membres ensemble pendant la soirée, sans adresser la parole à qui que ce soit, pas même aux décorés, MM. Durand et Robert, pour les féliciter.

C'est-ce que l'*Humanité* au retour aurait été envoyé par son ami M. Deschamps-Beigneux à la réunion de jedi?

Car enfin il nous semble que M. Chateley et ses amis que nous avons nommés font partie de la Ligue républicaine (C) qui se crée en ce moment à Roubaix, conformément à la Ligue républicaine démocratique existante.

Est-ce que l'*Humanité* au retour aurait été envoyé par son ami M. Deschamps-Beigneux à la réunion de jedi?

Car enfin il nous semble que M. Chateley et ses amis que nous avons nommés font partie de la Ligue républicaine (C) qui se crée en ce moment à Roubaix, conformément à la Ligue républicaine démocratique existante.

Le plus étonnant à pudeur leur commandant, c'est titre, de ne pas se rendre à la réunion de jedi ou leur présence a été défavorablement appréciée.

D'autre part, on ne comprendra pas non plus que les membres influents de la Ligue républicaine démocratique n'aient pas au lieu de l'exécuté de la réunion du 29 décembre au théâtre Deschamps, que leur place n'était pas là.

Cette situation n'est pas claire et le public pourrait bien se demander si MM. Chateley, Langlier, Descluse, Dreyfus et Deschamps ne sont pas d'accord avec MM. Gerome, Durand et leurs amis.

Qui sait?

### Au tissage Henri Prouvost

Comme nous l'avons dit dans notre précédent numéro, la grève a pris fin hier matin. La plupart des grévistes ont renoncé à l'atelier à la rentrée de 6 heures du matin.

Vers neuf heures, les derniers — une trentaine — ont aussi cligné leurs métiers.

### Incendie de paillassons

Dans notre numéro d'hier nous y avons parlé d'un incendie de paillassons qui avait éclaté jeudi soir au Hulin.

Il s'agit d'un tas de paillassons qui ont été brûlés par un feu qui a duré quatre heures. Les paillassons appartenant à M. Briet, entrepreneur.

Les dégâts s'élèvent à près de mille francs.

### Commencement d'incendie

Emile Dubois, boulangier, demeurant rue du Hulleu, montait hier matin au grenier de l'écurie qui est derrière sa maison quand, par suite d'un faux mouvement, il se renversa et tomba de l'échelle.

Il avait à la main une lampe allumée qui se brisa et dont le pétrole prit feu. Un commencement d'incendie éclata aussitôt. La paille qui se trouvait dans l'écurie étant un aliment facile pour qu'il se propage.

M. Dubois appela ses voisins au secours. Grâce à leur concours et à celui de deux agents de la police qui, prévenus, étaient immédiatement accourus, on put facilement se rendre maître du feu.

Les dégâts s'élèvent à environ 70 francs. Il y a eu quelques M. Dubois a été légèrement brûlé à la tête.

### Les Vélocipédistes

Une nouvelle société de vélocipédistes s'est fondée chez le sieur Cambien, cabaretier, boulevard de Paris. Elle a pris le titre « Véloce Club Roubaisien ».

La date du 18 janvier courant elle a reçu l'approbation préfectorale.

### Affreux malheur

Jedi matin, une petite fille de 3 ans, Marie Lambin, dont les parents habitent

FEUILLETON N° 14

## LE ROMAN DE JULIENNE

PAR Max. ROCHAMBEAU

— Qu'est-ce qui a pu me raconter cette histoire? Je n'ai jamais remis les pieds à Saint-Sabin depuis la fameuse nuit des lingots d'or. Ouf! quel poids, j'y pense encore, les toitures en craquaient rue des Trois Rois. C'est mon plus beau travail.

Et avec mélancoie: — Malheureusement, je ne peux pas en parler sur mou affiche ni en faisant la parade.

— Ça, non! Mais ce que tu pourrais faire, sans te compromettre et tu étais bien gentil, mon cher Burlan, ce serait de renouer avec Spickonn pour avoir quelques détails sur Vallat. Tu as tort de négliger les bonnes connaissances.

— Tu devrais être le dernier, Moriac à m'adresser ce reproche. Je ne t'ai pas négligé, toi?

— Non, moi, non! Il convient Moriac en se grattant l'oreille.

Et en effet Mob ne l'avait pas négligé.

Dans certains besoins d'argent, aux mortes saisons ou quand la fantaisie se repose ou de jouer prenait le capricieux athlète, il pensait emprunter au banquier de la rue Vivienne quel argent que Moriac ne pouvait refuser, à celui qui avait été son complice.

Mob-Burlan d'ailleurs n'abusait pas de cette facilité; et se tenant l'un l'autre par un secret commun ils avaient conservé ces relations que Moriac à l'occasion comptait bien mettre à profit à son tour.

Avant de se séparer Mob lui promit de prendre des renseignements très certains sur Vallat. Il espérait, disait-il, que son beau-frère Spickonn ne les lui refuserait pas; et Moriac s'en alla satisfait.

Mais dès qu'il fut parti, le lutteur se coua la tête; et se rassurant triste auprès de sa voiture il réfléchit profondément.

Tous ces détails concernant la fortune de M. Vallat si importants pour les Moriac étaient indifférents à Gilbert, il ne songeait pas à les prendre.

Florentin s'était surtout informé des heures où Mlle Vallat avait coutume de sortir, qu'elles étaient ses promenades habituelles, les endroits où l'on pouvait avoir la chance de la rencontrer le plus souvent.

Un jour Gilbert la rencontra sur le boulevard de Courcelles où il feignit de se trouver par hasard sur son passage.

Elle était accompagnée de Mme Guesnet; Gilbert n'hésita pas à les aborder bien que son cœur battit bien fort.

A sa vue elle pâlit; cependant elle ne pouvait l'éviter.

Il lui parla.

Ils ne s'étaient point vus depuis Lhoune, mais ils avaient si souvent pensé l'un à l'autre qu'ils n'eurent pas besoin de se rappeler leur première rencontre.

Sous des paroles banales à dessein, Gilbert fit sentir combien il était heureux de la revoir; le ton de ses reproches semblait dire:

— Que vous êtes méchante de m'avoir fui!

De son côté, elle paraissait répondre: — Si vous saviez!

Il remarqua combien elle était émue. Maintenant qu'il l'avait retrouvée, elle pensait qu'elle ne pourrait plus l'éviter et cependant elle n'aurait point dû le revoir.

Mme Guesnet qui assistait à cette entrevue était également bien perplexé. La bonne dame n'aurait pas demandé mieux que de bien accueillir celui qui avait montré de tant de dévouement à Thoune.

Mme Guesnet avait élevé la mère de Julienne et Julienne elle-même après la mort de Mme Vallat qui avait laissé leur enfant au berceau. Elle était donc au courant de toutes les affaires de la famille, de tous les secrets de la maison. Elle avait bien remarqué souvent l'inquiétude de sa chère Julienne et elle regrettait qu'on n'eut pas agi à l'égard de M. Gilbert Larcher comme on l'aurait dû, mais elle le sentait, cela était impossible.

Au sortir de cet entretien avec Gilbert, Julienne continua sa route sans dire un mot et elle ne pouvait dissimuler sa tristesse.

Quant à Gilbert sa joie était vive; il alla en faire la confidence à Florentin.

— Mon cher Gilbert lui dit l'ami, je suis heureux de te joindre. Veux tu cependant me permettre un mot. Je connais Mlle Vallat et je compare. Eh bien à ta place j'aurais préféré.

— Mlle Vincent?

— Tout juste.

Gilbert sourit doucement en haussant les épaules et il ne manqua point les jours suivants de se promener au même endroit où il avait rencontré Julienne.

Ce fut